Ordonnances Macron

Encore pires que la loi travail !

Public, privé, toutes et tous concerné-e-s !

En 2016, avec le soutien de 75% de la population, nous nous sommes mobilisés pour l'abrogation de la loi travail qui a remis en cause les droits des salariés. E. MACRON veut faire pire et passer au pas de charge, par ordonnances une loi 100% patronale.

C'est encore le MEDEF qui fait sa loi contre le salariat !

Moins de droits pour les salariés, plus de pouvoirs au patronat :

- faciliter les licenciements économiques et s'attaquer aux CDI
- indemniser encore moins les salariés aux prud'hommes en cas de licenciement abusif.

La loi travail c'est des accords d'entreprises inférieurs à la loi et aux conventions collectives sur la durée du travail, les heures supplémentaires. **Avec ces ordonnances, tout pourra être remis en cause par entreprise** : salaires, conditions de travail, travail de nuit, recours aux CDD, causes de licenciementsé

- consultations 100% patronales contre les syndicats de salariés dans les petites entreprises
- moins de droits pour les élus du personnel c'est moins de défense pour les salariés

Tout le monde est attaqué :

Pour les agents du service public c'est :

- blocage des salaires avec le gel du point d'indice
- mise en place de la journée de carence
- suppression de 120 000 postes

Augmentation de la CSG : c'est une attaque contre la Sécurité Sociale.
Pour les retraités et les fonctionnaires c'est 200 ú en moins par an !!!

« Et c'est pas finié »

- **Suppression de milliers d'emplois aidés**
- **Suppression du compte pénibilité**
- **Diminution des APLé**

Ces ordonnances détruisent le code du travail, menacent le CDI, laissant à la jeunesse toujours plus de chômage et de précarité.

Depuis 30 ans on décortique le code du travail et il n'y a jamais eu autant de chômage !

C'est inacceptable ! Abandon des ordonnances Macron !

Mardi 12 Septembre il faut se faire entendre !

10h30 Place Cadelade au Puy En Velay

Tous et toutes ensemble : grève, arrêts de travail et manifestation unitaire

MACRON VA NOUS SOIGNER
VOICI CES ORDONNANCES !

Il sera possible dôinstaller dans les branches (convention collective), des conditions moins favorables que le code du travail en matière de recours aux CDD, à lôintérim ou aux contrats de chantier

Il sera possible pour « répondre aux nécessités de lôentreprise » quôun accord dôentreprise puisse baisser les salaires, augmenter la durée du travail et imposer des mutations autoritaires!

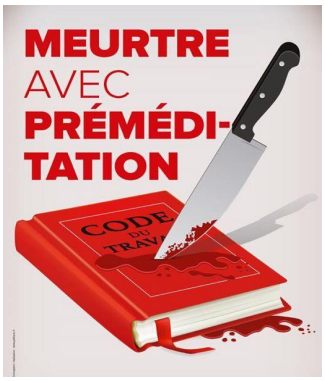

Réductions des salaires et / ou augmentations du temps de travail sous peine de licenciement.

Il sera possible de discuter et conclure des accords dans les entreprises **moins favorables que la convention collective en matière de primes, 13ème mois, congés supplémentaires!**

Côest la mort de la Sécurité Sociale
Exonération des cotisations sociales (retraite, maladie) patronales et salariales sur les salaires au smic et sur les heures supplémentaires **en faisant croire à une augmentation des salaires**

Généraliser le chantage aux travailleuses, travailleurs et la précarité.
La fin des droits sociaux collectifs (salaires, conditions de travail) : ils seront remplacés par des règlements dôentreprise définis par les employeurs.

Le CDI précarisé avec le CDI projet
Côest un CDI avec une fin programmée, lôavantage pour lôemployeur : pas dôindemnités de licenciement, pas dôindemnités de fin de contrat et pas de limitation dôutilisation !

Avec la CGT, défendons ensemble un code du travail, des conditions de travail, des salaires, une sécurité sociale, des services publics renforcés et dignes du 21ème siècle.

Bulletin de contact

A retourner à : UD CGT Haute-Loire - 4 Rue de la Passerelle - 43000 LE PUY EN VELAY
Tél : 04.71.05.51.21 - Mail : ud43@cgt.fr - Site : www.cgt43.fr

NOM : é é é é é é é é .é é é é é é é é é é é ... Prénom : é é é é é é é é é é é .é é é é é é ...

Adresse : é .

Mail : é Téléphone : é é é é é é é é é é é é é é ..

Entreprise (nom et adresse) : é ..

é ...